PORT DE DIEPPE
SYNDICAT MIXTE

COMMUNIQUE DE PRESSE
21 FEVRIER 2018

COMMUNIQUE

Jean-Christophe LEMAIRE Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe se réjouit de la mise en œuvre du projet de parc éolien en mer Dieppe Le Tréport

Le conseil d'administration de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) a rendu mercredi 20 février un avis favorable, assorti de prescriptions, sur le projet éolien en mer porté par la société Éoliennes en mer Dieppe/Le Tréport. La réalisation du parc éolien marin Dieppe/Le Tréport constitue une opportunité historique pour conforter le développement du Port de Dieppe et faire de la région dieppoise et de la côte d'Albâtre un pôle d'excellence énergétique.

Le projet de parc éolien en mer de Dieppe et Le Tréport prévoit l'installation de 62 éoliennes d'une puissance unitaire de 8 MW. Avec une puissance totale de 496 MW, le parc devrait produire en moyenne 2000 GWh par an, ce qui représente la consommation électrique annuelle d'environ 850 000 personnes, soit environ les deux tiers de la population de Seine-Maritime.

Le 1er parc éolien offshore français de cette dimension offre à Dieppe la possibilité de devenir le futur port d'attache de l'éolien marin et un un pôle d'excellence énergétique reconnu. Le Port Dieppe s'engage résolument aux côtés de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de l'Agglomération Dieppe-Maritime en faveur de la transition énergétique et pour pour la réussite de ce projet d'avenir.

Le port de Dieppe, situé idéalement sur la côte d'Albâtre pour optimiser les coûts des interventions sur le parc, est un atout majeur, une infrastructure indispensable pour assurer aux côtés du Grand Port Maritime du Havre, la réussite du projet et favoriser le développement d'activités industrielles nouvelles. Le professionnalisme des équipes de grutiers, la qualité de l'outillage et le nombre de bateaux manutentionnés depuis dix ans pour alimenter des chantiers éoliens terrestres font de Dieppe le Port référence de la côte d'Albâtre et le port d'attache naturel des navires spécialisés et de servitude qui interviendront pendant la construction et la maintenance du parc éolien marin Dieppe/Le Tréport.

24 quai du Carénage
CS 40213
76201 DIEPPE cedex
TEL : 02 35 06 86 56
www.portdedieppe.fr

RÉGION NORMANDIE
Seine-Maritime Le Département
DIEPPE MARITIME
VILLE DE DIEPPE ce sont nos vies qui font la ville

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, en lien avec la société « Éoliennes en mer Dieppe Le Tréport » (EMDT) et en concertation avec l'entreprise SNC Graves de Mer, poursuit les études engagées relatives aux aménagements nécessaires dans l'avant-port pour la réalisation de la base de maintenance du parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport (construction d'un bâtiment de stockage et de bureaux ; renforcement des quais et mise en place de pontons lourds). Le SMPD mobilise également les moyens nécessaires pour l'accueil des navires de servitude dans le bassin Ango pendant la période de travaux.

Pour Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe : « *L'éolien Offshore représente pour le Syndicat Mixte une opportunité historique de préserver et développer des emplois d'avenir en garantissant au port une ressource pérenne - non délocalisable - sur plusieurs décennies. Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe attentif aux engagements pris demeurera le garant du développement équilibré de toutes les activités maritimes. La création du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport exigeant des professionnels de la pêche de s'adapter aux nouvelles conditions d'exploitation de la mer doit être l'occasion de moderniser et de renouveler la flotte de navires de pêche et ce faisant d'améliorer les conditions de travail des professionnels afin d'assurer la pérennité de leur activité* ».